

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE SONDAGE SUR VOIRIE
AVENUE DE LA LIBERATION - QUAI DE GAULLE – ALLÉE JEAN MOULIN
QUAI DU PORT- PARKING CENTRAL – PARKING DU CASINO
SOCIETE AEBEXPERTISES**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande du **18 mai 2017** de la société AEBexpertises – sise : 205, avenue Général Pruneau - 83000 TOULON (e-mail : benedict@aeexpertises.com),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux de sondage par carottage de la chaussée et des trottoirs – Avenue de la Libération, Quai de Gaulle, Allée Jean Moulin, Quai du Port, Parking Central et Parking du Casino sont autorisés :

**LE LUNDI 29 MAI 2017 DE 7H00 À 20H00
ET
LE MARDI 30 MAI 2017 DE 14H00 À 20H00**

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, La circulation s'effectuera sur une chaussée rétrécie et l'entreprise sera chargée de mettre un balisage de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **22 MAI 2017**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO



Réf. : AP